



La promotion et l'usage du français au sein de l'espace francophone

Rapport final

Présenté par la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**Pour Éric Forest (Sénateur)
Rapporteur
Et
Au nom de Bernard Généreux (député)
Représentant de la Section canadienne**

Tbilissi (Géorgie) | le 6 juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| <u>INTRODUCTION</u> | 3 |
| <u>LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u> | 3 |
| A. <u>Les organisations utilisant le français</u> | 3 |
| B. <u>Le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales</u> | 4 |
| C. <u>Actions antérieures de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie</u> | 5 |
| <u>SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LA COMMISSION POLITIQUE</u> | 6 |
| A. <u>Missions de maintien de la paix</u> | 6 |
| B. <u>Jeux Olympiques et paralympiques</u> | 7 |
| C. <u>Le milieu scientifique</u> | 7 |
| 1. <u>Initiatives francophones</u> | 9 |
| <u>SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES</u> | 10 |
| A. <u>Le français dans le monde numérique</u> | 10 |
| 1. <u>Perspectives des sections membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie</u> | 10 |
| 2. <u>Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026</u> | 12 |
| B. <u>État des lieux de l'usage du français dans les sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie</u> | 13 |
| 1. <u>Régime linguistique</u> | 14 |
| (a) <u>Instances officielles</u> | 14 |
| (b) <u>Administration</u> | 14 |
| 2. <u>Traduction, transcription et interprétation</u> | 15 |
| 3. <u>Offre de formation en français et renforcement de capacité linguistique</u> | 15 |
| 4. <u>Freins à l'usage du français dans les parlements</u> | 16 |
| 5. <u>Diversité linguistique et culturelle au sein des parlements</u> | 16 |
| 6. <u>Autres considérations</u> | 17 |
| <u>CONCLUSION</u> | 18 |

INTRODUCTION

Lors de la réunion de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) du 29 juin 2021, le sénateur Dennis Dawson, alors rapporteur de la section canadienne, a soumis une nouvelle proposition de sujet de rapport : l'utilisation et la promotion de la langue française dans l'espace francophone. Comme ce thème touche à la fois aux compétences de la Commission politique et de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC), il a été déterminé que ce rapport serait partagé entre les deux commissions.

Le présent document constitue la version finale de ce projet de rapport. En premier lieu, il présente les plus récentes données disponibles sur l'utilisation du français dans les organisations internationales et rappelle les actions antérieures de l'APF sur ce sujet. Le rapport explore en second lieu trois secteurs dont l'utilisation de la langue française est d'intérêt pour la Commission politique, soient les missions de maintien de la paix, les Jeux olympiques et paralympiques ainsi que le milieu scientifique. Pour chacun de ces secteurs, le rapport présente les données disponibles ainsi que les points de vue des sections de l'APF recueillies au cours de la dernière année. En troisième lieu, le rapport étudie les secteurs qui tombent sous le mandat de la CECAC, notamment l'utilisation du français dans le monde numérique ainsi que l'usage de la langue dans les parlements membres de l'APF. À ce titre, la dernière section de ce rapport examine les réponses obtenues au questionnaire préparé par le Secrétariat de l'APF.

LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. LES ORGANISATIONS UTILISANT LE FRANÇAIS

Comme indiqué dans le tableau 1, le français est la langue de travail ou la langue officielle d'un grand nombre d'organisations internationales et régionales à travers le monde.

Tableau 1 – Liste des organisations internationales ayant le français comme langue officielle ou de travail

| Organisation | Statut du français | |
|--|--------------------|------------|
| | Officielle | De travail |
| Organisations du système des Nations Unies | | |
| Assemblée générale des Nations Unies | X | X |
| Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies | s.o. | X |
| Cour internationale de justice | X | X |
| Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement | X | X |
| Conseil de sécurité | X | X |
| Conseil économique et social des Nations Unies | X | X |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | X | s.o. |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | X | X |
| Organisation de l'aviation civile internationale | X | X |
| Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population | X | X |
| Programme des Nations Unies pour l'environnement | X | X |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | X | X |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | X | X |

| Organisation | Statut du français | |
|---|--------------------|------------|
| | Officielle | De travail |
| Organisations internationales | | |
| Comité international olympique | X | X |
| Organisation de coopération et de développement économiques | X | X |
| Organisation internationale du travail | X | X |
| Organisation mondiale du commerce | X | X |
| Organisation mondiale de la propriété intellectuelle | X | X |
| Organisation mondiale de la santé | X | X |
| Organisation des États américains | X | s.o. |
| Organisation du Traité de l'Atlantique Nord | X | s.o. |
| Union interparlementaire | X | X |
| Organisations régionales | | |
| Association des États de la Caraïbe | X | s.o. |
| Autorité intergouvernementale pour le développement | X | s.o. |
| Banque interaméricaine de développement | X | s.o. |
| Conseil de l'Europe | X | X |
| Communauté économique des États de l'Afrique centrale | X | s.o. |
| Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest | s.o. | X |
| Communauté de développement de l'Afrique australe | X | s.o. |
| Communauté des États sahélo-saharien | X | s.o. |
| Confédération parlementaire des Amériques | X | s.o. |
| Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique | X | s.o. |
| Marché commun de l'Afrique orientale et australe | X | s.o. |
| ParlAmericas | X | s.o. |
| Union économique et monétaire ouest-africaine | X | s.o. |
| Union africaine | X | X |
| Union européenne | s.o. | X |

Note : s.o. : sans objet.

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Observatoire de la langue française, *Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, 2011.

Toutefois, la véritable place occupée par la langue française peut varier grandement dans chacune de ces organisations et la question du respect des règles linguistiques en vigueur demeure.

B. LE VADE-MECUM RELATIF À L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

En 2006, la Conférence ministérielle de la Francophonie de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a adopté le [Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales](#) (le Vade-mecum), déclaration dans laquelle les membres de l'OIF s'engagent à valoriser et défendre l'utilisation de la langue française auprès des « organisations internationales et régionales [où le français bénéficie] du statut de langue de travail ou de langue officielle¹ ».

¹ Conférence ministérielle de la Francophonie, [Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales](#), 26 septembre 2006, p. 3.

En 2011, constatant un bilan « en demi-teinte² » de son impact, l'OIF s'est doté d'un *Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* préparé par l'Observatoire de la langue française. Destiné majoritairement aux organisations étatiques plutôt que parlementaires, le guide offre des exemples de bonnes pratiques et comporte des informations utiles notamment sur les offres de formation en français au sein de certaines organisations.

Tous les deux ans, l'Observatoire de la langue française publie un document de suivi du Vade-mecum, dans lequel il recense les prises de parole des États membres de l'OIF, l'état des lieux des services de traduction et d'interprétation, ainsi que les actions entreprises tant par la Francophonie que par les États et gouvernements pour promouvoir la langue française et le multilinguisme.

La [septième et plus récente édition](#) a été publiée en 2020. Parmi les conclusions de ce document, apparaissent notamment :

- une baisse importante de l'utilisation du français au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, mais des avancées significatives de la langue au sein des Nations Unies à New York;
- une baisse du budget et des effectifs destinés à la traduction au sein du Conseil de l'Europe;
- les difficultés de s'exprimer dans une langue autre que l'anglais dans les organisations travaillant sur des sujets plus techniques ou pointus;
- le rôle grandissant des groupes d'ambassadeurs francophones dans la coordination des actions en faveur de la langue française au niveau international³.

ACTIONS ANTÉRIEURES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

La question du respect du multilinguisme intéresse fortement l'APF, particulièrement la Région Europe car les institutions européennes sont majoritairement multilingues. En 2018, lors de la Conférence des présidents, celle-ci a adopté la *Déclaration de Bucarest* dans laquelle elle invite « [les] États membres de la Francophonie à relancer une nouvelle dynamique visant à promouvoir l'usage du français dans les institutions internationales⁴ ». À la suite de cette déclaration, deux événements importants ont eu lieu en 2019 :

- un [colloque](#), organisé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur l'usage du français et la promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes;
- une [mission parlementaire](#) auprès des institutions européennes, ayant mené à 31 recommandations pour promouvoir le français et le multilinguisme au sein de celles-ci.

² Observatoire de la langue française, *Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, 2011, p. 5.

³ Organisation internationale de la Francophonie (OIF), [7e Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales : Passer à l'action](#), octobre 2020.

⁴ Voir Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Région Europe, [Déclaration de Bucarest](#), 21 mai 2018.

Bien que les recommandations de cette mission s'adressent majoritairement aux États et aux institutions européennes, quatre d'entre elles sont destinées à la Francophonie :

Mobiliser l'OIF et l'APF :

- L'OIF doit faire de la lutte pour le retour du français dans les institutions européennes sa priorité.
- Structurer un groupe de pression politique, diplomatique, médiatique et économique au sein des institutions européennes.
- Mettre en œuvre le [plaidoyer d'Erevan](#).
- Organiser un événement francophone majeur à Bruxelles⁵.

SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LA COMMISSION POLITIQUE

Suivant cette volonté de ne pas répéter les travaux d'autres instances de l'APF, la section canadienne a choisi de se pencher plus particulièrement sur trois secteurs : les missions de maintien de la paix, les Jeux olympiques et paralympiques ainsi que le milieu scientifique.

A. MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

L'utilisation de la langue française dans les missions de maintien de la paix est un enjeu en Francophonie. Le 14 décembre 2020, l'OIF et la France ont d'ailleurs signé un accord de partenariat permettant de mettre en valeur l'apprentissage du français pour le personnel militaire⁶. Par ailleurs, la Commission politique a nommé un rapporteur chargé du suivi du rapport sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Celui-ci a mené de nombreuses rencontres avec des experts francophones et son rapport est présentement à l'étude. L'[Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix](#), dont le travail a été souligné par le rapporteur, est un projet commun de la Belgique, du Canada et de la France. Cette organisation vise « à développer un réseau francophone devant alimenter l'analyse et le débat entre les acteurs et les experts des opérations de paix onusienne⁷ ». Parmi les activités effectuées par l'Observatoire on retrouve des séminaires et des publications portant spécifiquement sur l'expérience des armées africaines francophones dans les opérations de paix.

Les sections ayant répondu au questionnaire indiquent systématiquement que la langue de leurs forces armées correspond à la langue officielle de leur territoire.

Les sections québécoise, belge, hongroise, togolaise et roumaine ont répondu participer activement à des missions de maintien de la paix. Les missions mentionnées sont pour la plupart sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les territoires participent selon leur capacité respective et leurs champs d'intérêt, souvent régionaux. Pour sa part, la section roumaine cite sa participation au programme conjoint de l'OIF et de la France pour une promotion

⁵ À noter que lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue en 2018 à Erevan, les représentants de plusieurs pays européens ont adopté un « Plaidoyer en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les institutions européennes », appelant au respect de toutes les langues. Voir Sorin Cimpeanu, Hamza Fassi-Fihri et Bruno Fuchs, [Rapport de la mission parlementaire : 31 recommandations pour promouvoir le français et le multilinguisme dans les institutions européennes](#), APF Région Europe, Assemblée régionale Europe, les 14 et 15 novembre 2019, p. 10.

⁶ OIF, [L'OIF et la France ensemble pour promouvoir la langue française dans les opérations de maintien de la paix](#).

⁷ Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, [Les activités de l'Observatoire](#).

d'officiers francophones en 2022. Ces stagiaires sont formés au grade de capitaine ou de commandant dans le but d'être déployés dans des opérations de maintien de la paix.

B. JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Depuis plusieurs années, le déclin de l'utilisation du français, langue officielle du mouvement olympique, lors des Jeux olympiques et paralympiques est décrié sur plusieurs tribunes⁸. À ce titre, depuis 2004, la Secrétaire générale de la Francophonie nomme un Grand Témoin chargé de constater sur place la disponibilité des services linguistiques en langue française. Le Grand Témoin publie ensuite son rapport, rendu public [sur le site de l'OIF](#). Ces rapports contiennent observations et recommandations adressées au comité organisateur, qui peuvent également guider les comités subséquents dans leur préparation.

Les rapports des Grands Témoins indiquent que l'usage du français aux Jeux olympiques serait devenu une « contrainte traditionnelle⁹ ». Ce constat se répète d'un Grand Témoin à l'autre depuis les Jeux olympiques d'Athènes en 2004. À chaque nouvelle édition des Jeux, les Grands Témoins rapportent la nécessité d'en faire plus pour promouvoir l'usage du français. Leurs recommandations s'articulent autour du besoin de bâtir des liens plus étroits entre le Comité international olympique, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et l'OIF, notamment par l'entremise du Grand Témoin lui-même, mais plus généralement en offrant des services destinés à garantir la présence du français durant les Jeux. Malgré certaines avancées à cet égard et les efforts des différents Grands Témoins, le statut olympique du français ne semble pas s'être particulièrement amélioré et il semble que la conjoncture politique du pays hôte joue pour beaucoup dans la présence et la qualité du français dans les Jeux olympiques.

Par ailleurs, les sections ayant répondu au questionnaire indiquent que la langue de leur comité olympique national correspond aux langues officielles du territoire. En ce qui a trait aux initiatives destinées à encourager l'usage du français dans les sports, cela n'est pas identifié comme un enjeu sur les territoires où le français est la seule langue officielle. Il en va de même généralement sur les territoires où le français n'est pas une langue officielle, sauf exception. La Roumanie, par exemple, mentionne participer aux Jeux de la Francophonie et développer, depuis 2021, une diplomatie sportive destinée à promouvoir le territoire à l'international par l'amélioration de la communication dans les langues des circulations internationales dans les sports, dont le français. Parmi les autres sections ayant répondu avoir de telles initiatives, la section québécoise cite un programme de la Fondation pour la langue française, *Le français c'est du sport*, destiné à l'apprentissage du français pour les athlètes de haut niveau¹⁰. Elle mentionne également les travaux de l'Office québécois de la langue française dans l'écriture et la diffusion de fiches terminologiques propres aux disciplines olympiques à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de 2022¹¹.

LE MILIEU SCIENTIFIQUE

Lors de la réunion de la Commission politique qui s'est tenue à Québec en mai 2022, les participants se sont entretenus avec Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, sur les

⁸ Voir Robert Frosi, « [Le français est-il en péril aux Jeux olympiques?](#) », *Radio-Canada*, 13 février 2020.

⁹ Hervé Bourges, [Les Jeux olympiques : une vitrine mondiale pour la langue française](#), 10 septembre 2004.

¹⁰ Fondation pour la langue française, [Le français, c'est du sport!](#).

¹¹ Office québécois de la langue française, *Les sports olympiques d'hiver en français*.

interactions entre la science et les institutions parlementaires. Ils ont également rencontré Karine Perset, responsable de l'Observatoire OCDE des politiques de l'intelligence artificielle. À cette occasion, la Commission politique s'est penchée sur la question de la disponibilité de la recherche scientifique en français et de la prépondérance de la langue anglaise dans le milieu académique.

Cette question n'est pas nouvelle. En 1977, on déplorait déjà que les chercheurs francophones doivent publier en anglais « pour être reconnus à leur juste valeur¹² ». En 1979, le chercheur Hubert Fondin avait observé une prépondérance grandissante de la langue anglaise dans les publications scientifiques¹³.

En 2018, la revue scientifique *Recherches sociographiques* consacrait son numéro de septembre-décembre aux revues savantes en sciences sociales et humanités et l'un des thèmes centraux de ce numéro était la langue de publication dans ces domaines de recherches, au Québec, mais également ailleurs dans le monde. On y apprend que :

la transition vers l'anglais est consommée pour bon nombre de disciplines : en effet, la quasi-totalité des publications du secteur des [sciences naturelles et médicales] se fait désormais dans cette langue. Le secteur des sciences sociales s'approche de cette homogénéité linguistique, et seul le secteur des sciences humaines résiste (mais de moins en moins) à cette évolution, qui n'est pas, à l'évidence, propre au Québec : tout comme les chercheurs francophones du Québec qui publient de moins en moins en français, les chercheurs de Chine publient de moins en moins en chinois¹⁴.

Cette situation n'affecte pas seulement la langue française. En effet, les recherches indiquent que ce déclin nuit au multilinguisme : « alors que les langues autres que l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le russe, le français et le chinois représentaient près de 30 % des nouvelles revues entre 1965 et 1977, cette part est de moins de 10 % entre 2010 et 2016¹⁵ ». Dans un éditorial publié en 2021, la revue *Québec Science* résumait les conséquences de cette uniformité linguistique ainsi :

Cette disparition de la diversité linguistique en recherche pourrait aussi condamner à moyen terme les travaux scientifiques locaux. Souvent, les chercheurs en sciences humaines et sociales s'intéressent davantage aux enjeux qui préoccupent leur société et leur culture. Il a été montré que ces travaux tracent plus facilement leur route dans les journaux savants nationaux et par conséquent dans la langue nationale. Mais ces journaux sont en perte de vitesse ou sont boudés par les chercheurs qui visent les revues – et les sujets – à portée bien plus large. En éloignant leur lorgnette de la réalité locale, pourraient-ils priver des communautés des retombées de leurs efforts de recherche¹⁶?

¹² Association canadienne des professeurs et professeures d'université, [La langue dominante de la science](#), février 2018.

¹³ Hubert Fondin, « La langue de la publication scientifique : la prépondérance de l'anglais et la recherche », *Documentation et bibliothèques*, vol. 25, n° 2, p. 59 à 69.

¹⁴ Jean-Philippe Warren et Vincent Larivière, « La diffusion des connaissances en langue française en sciences humaines et sociales. Les défis du nouvel environnement international », *Recherches sociographiques*, vol. 59, numéro 3, septembre-décembre 2019, p. 327 à 337.

¹⁵ Vincent Larivière, « Le français, langue seconde? De l'évolution des lieux et langues de publication des chercheurs au Québec, en France et en Allemagne », *Recherches sociographiques*, vol. 59, n° 3, septembre-décembre 2019, p. 339 à 363.

¹⁶ Marie Lambert-Chan, « [De l'importance du français en science](#) », *Québec Science*, 13 mai 2021.

Ces données sont corroborées par les réponses obtenues dans le questionnaire. Les sections citent généralement la langue officielle de leur territoire comme langue de publication scientifique, aux côtés de l'anglais.

Enfin, concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour des fins de traduction, selon les réponses obtenues dans le questionnaire, la majorité des sections n'excluent pas l'usage éventuel de l'IA à ces fins. Cependant, lorsque la traduction ou le document revêt un caractère officiel, ces mêmes répondants ont plutôt recours aux travaux de traducteurs afin d'assurer un contrôle de la qualité.

INITIATIVES FRANCOPHONES

Il existe déjà des initiatives francophones afin de favoriser l'épanouissement de la langue française dans les milieux scientifiques et académiques. Fondée en 1923, l'[ACFAS](#) est une association qui se consacre à l'avancement des sciences en français sur la scène internationale, avec des membres dans plus de 30 pays. L'ACFAS organise un grand nombre d'activités et de formations dédiées à la recherche.

À l'OIF, de telles questions sont étudiées par l'Observatoire de la langue française. Selon le rapport *La langue française dans le monde*, publié en 2019, le français serait la troisième langue en importance pour la recherche scientifique¹⁷. Afin d'améliorer cette situation, le rapport indique ceci :

Une plus grande coopération entre francophones commençant par la valorisation et la mise en débat des travaux scientifiques permettrait d'avancer sur la prise en compte d'une norme commune tenant compte des évolutions de la francophonie et des exigences de la diversité linguistique comme véritable facteur de développement¹⁸.

En ce qui concerne les sections de l'APF, la majorité des répondants au questionnaire mentionnent que leur territoire n'a pas d'initiative précise pour la promotion du français dans les milieux scientifiques. La Belgique est d'ailleurs d'avis que le choix de la langue d'usage dans les communications scientifiques devrait d'abord servir à répandre la science plutôt que de défendre la langue.

¹⁷ OIF, [La langue française dans le monde 2019](#), 2019, p. 338.

¹⁸ *Ibid.*, p. 72.

SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES

A. LE FRANÇAIS DANS LE MONDE NUMÉRIQUE

Depuis plusieurs années, l'un des enjeux d'importance pour la langue française concerne sa présence dans le monde numérique. En effet, alors que les technologies de l'information occupent de plus en plus de place dans nos sociétés, particulièrement pour la diffusion de la culture, celles-ci sont majoritairement en langue anglaise. Il convient, à ce titre, de se pencher sur le phénomène et sur la nécessité de favoriser l'usage du français sur Internet.

Le travail de l'Observatoire de la langue française de l'OIF, via son rapport *La langue française dans le monde*, publié tous les quatre ans, permet de mesurer l'état des lieux du français. L'évolution du français dans la culture et le numérique est l'un des secteurs étudiés par l'Observatoire. Dans son plus récent [document de synthèse](#) publié en 2022, on y dénote un « recul relatif du français¹⁹ » sur Internet qui s'explique par la montée « spectaculaire » de l'hindi ainsi que la réduction de son avance sur les langues telles que le portugais, le russe, l'arabe, l'allemand, le japonais et le malais²⁰.

Le document de synthèse de 2022 se penche également sur la question de la découvrabilité des contenus culturels, expliquant l'enjeu ainsi :

Malgré leur grande diversité, les contenus et expressions culturels et artistiques de l'espace francophone sont peu présents et accessibles sur la Toile. La plateformesation de la diffusion et de la distribution de la culture a bouleversé les schémas traditionnels dans la mise en relation de l'offre et de la demande, particulièrement au profit des GAFAM. Ce cercle restreint d'acteurs mondiaux profite des avancées technologiques pour contrôler et concentrer l'offre culturelle, menaçant la garantie de la découvrabilité des contenus culturels francophones²¹.

Bien qu'il existe des initiatives de diffusion de contenu culturel francophone, comme *TV5Mondeplus*, celles-ci occupent toujours un espace marginal face aux multinationales de langue anglaise. C'est d'ailleurs cette situation que dénonce dans son livre [Les barbares numériques : Résister à l'invasion des GAFAM](#) Alain Saulnier, journaliste et ancien dirigeant du service de l'information de Radio-Canada. L'auteur explique notamment comment la pandémie a démontré l'emprise des multinationales que sont Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (connues sous l'acronyme GAFAM) sur la vie de milliards de personnes à travers le monde et les dangers que cela peut poser sur la souveraineté culturelle des États, notamment au Canada.

1. PERSPECTIVES DES SECTIONS MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

La connectivité et plus généralement l'accès à Internet constituent un enjeu particulièrement important à travers le monde. L'Union internationale des communications, institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication, indique dans

¹⁹ OIF, [La langue française dans le monde : synthèse 2022](#), 2022, p. 26.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*, p. 28. À noter que GAFAM est un acronyme signifiant les grandes entreprises numériques que sont Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

son rapport de 2022 que le tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet, avec les conséquences néfastes que cela peut avoir sur le développement économique et les inégalités²². L'OIF a d'ailleurs mis la question de la connectivité au cœur de son 18^e Sommet tenu en novembre 2022, dont le thème était « la Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone²³ ». À cette occasion, l'APF a fourni un Avis sur le numérique recommandant, entre autres, de renforcer la connectivité dans l'espace francophone de manière inclusive et durable tout en garantissant la promotion de la langue française dans le numérique²⁴.

Le taux de connectivité sur un territoire donné est un indicateur important d'accès au numérique. Il existe à cet égard de grandes disparités entre les différents territoires de la Francophonie. En effet, parmi les répondants au questionnaire, quatre sections ont indiqué avoir un pourcentage de connectivité égal ou supérieur à 90 % tandis que trois autres ont répondu avoir un pourcentage de connectivité de 70 % et moins. La disparité dans le taux de connectivité varie selon les continents; les territoires d'Amérique du Nord et d'Europe ayant un taux plus élevé que ceux d'Afrique. Cette inégalité a d'ailleurs déjà été soulevée dans l'Avis de l'APF²⁵.

Les sections ayant répondu au questionnaire ont systématiquement indiqué Google comme étant le principal site Web visité sur leur territoire. Celui-ci est suivi de YouTube, Facebook et plus généralement d'autres réseaux sociaux. La principale langue d'interface des utilisateurs correspond à la langue officielle des territoires des différentes sections. Peu de sections ayant répondu disposaient de statistiques sur la langue utilisée sur leur territoire pour la navigation Internet : la section québécoise a indiqué un taux d'utilisation du français de 64 %, et la section de la Guinée-Équatoriale de 60 %. La section québécoise fait remarquer que le taux d'utilisation du français pour la navigation Internet sur son territoire a marqué un recul de 12 % entre 2020 et 2022. Cette différence est principalement due à une augmentation de l'utilisation de l'anglais comme langue de navigation²⁶.

La majorité des sections n'a pas adopté de mesures spécifiques pour protéger la langue française et la culture face aux géants numériques. Le Québec, qui a adopté de telles mesures, cite l'exemple des investissements gouvernementaux dans l'industrie du cinéma, de la télévision et du livre, destinés à aider les artistes et les entreprises culturelles à assurer une production locale de qualité et concurrentielle à l'étranger. La section mentionne également le programme de découvrabilité des contenus culturels francophones mis en place par le gouvernement du Québec, lequel a pour objectif de favoriser l'accessibilité et la consommation de contenu culturel francophone en ligne. Enfin, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, prévoit, entre autres mesures, la possibilité d'ordonner aux entreprises situées à l'extérieur du Québec, mais qui y vendent des produits de se conformer certaines exigences de la *Charte de la langue française*.

²² Union internationale des communications, [Global Connectivity Report 2022](#), 2022.

²³ OIF, [Programme du Sommet](#), 18^e Sommet de la Francophonie, Djerba, Tunisie, les 19 et 20 novembre 2022.

²⁴ APF, *L'avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie – Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone*.

²⁵ *Ibid.*, p. 8 et 9.

²⁶ Académie de la transformation numérique, « [Portrait numérique des régions du Québec \(2022\)](#) », *NETendances*, 8 septembre 2022, p. 5.

Par ailleurs, la question de la promotion du français dans l'espace numérique a également été soulevée dans le questionnaire préparé par le Secrétariat de l'APF. Parmi les sections ayant répondu au questionnaire, les sections belge, canadienne et polynésienne ont déclaré disposer de législation encadrant l'usage et la production de contenus culturels dans l'espace numérique. La section belge mentionne entre autres l'adoption et la sanction du *Décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos* en février 2021. Ce décret prévoit plusieurs mesures, dont certaines directement destinées à promouvoir la production audiovisuelle européenne, ainsi que des mesures visant spécifiquement la production belge francophone locale²⁷. La section canadienne mentionne pour sa part la *Loi sur la diffusion continue en ligne*, laquelle inclut les plateformes numériques de partage d'audiovisuel dans le cadre de son actuelle *Loi sur la radiodiffusion*²⁸. Cet ajout doit garantir la promotion et le financement de l'industrie culturelle canadienne et particulièrement de ses minorités linguistiques. La section polynésienne mentionne pour sa part l'adoption d'une feuille de route, le *Schéma directeur d'aménagement numérique de la Polynésie française*, en 2017, laquelle a notamment pour objectif de promouvoir la culture polynésienne dans l'espace numérique²⁹.

AUTRES ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

Le 10 décembre 2021, l'OIF a adopté la [Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026](#) dont l'un des axes d'intervention pour les prochaines années est l'amélioration de la découvrabilité des contenus numériques francophones. Ainsi, l'OIF entend poursuivre les objectifs suivants :

- a. En collaboration avec les propriétaires de plateformes numériques, améliorer les systèmes algorithmiques de recommandations automatiques pour accroître la visibilité des contenus francophones en ligne, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et en soutenant la traduction et ses interfaces dans l'environnement numérique.
- b. promouvoir de nouveaux modèles d'affaires, de nouveaux modes de fonctionnement et des plateformes alternatives favorisant la découvrabilité des contenus francophones, tout en évitant la dispersion de l'offre et la fragmentation des auditoires et en sensibilisant le grand public à ces enjeux.
- c. Renforcer les compétences et la littératie numériques pour les acteurs professionnels issus notamment des secteurs culturels, éducatifs et universitaires et développer les collaborations dans ce domaine avec les parties prenantes notamment les organisations internationales, la société civile ainsi que les secteurs public et privé.
- d. Renforcer la capacité d'action et de régulation des États et gouvernements membres, des autorités locales et nationales, pour favoriser l'adaptation des cadres réglementaires et des politiques publiques sectorielles (notamment les secteurs de la culture et de

²⁷ Belgique, Communauté française, « [Décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos](#) », *Moniteur Belge*, 4 février 2021.

²⁸ [Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois](#), 44^e législature, 1^{re} session.

²⁹ Polynésie française, [Schéma directeur d'aménagement numérique de la Polynésie française](#), février 2017.

l'éducation) à l'environnement numérique en vue d'assurer une meilleure promotion et une meilleure protection de la diversité des expressions francophones dans l'espace numérique, et en vue de permettre aux différents acteurs, y compris culturels, de bénéficier d'un meilleur accès aux données récoltées³⁰.

Au cours des prochaines années, il pourrait être possible de demander des comptes à l'OIF sur la mise en œuvre de la stratégie et son impact sur la découvrabilité des contenus francophones.

Par ailleurs, la [Déclaration de Djerba](#), adoptée lors du 18^e Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Djerba (Tunisie) les 19 et 20 novembre 2022 réaffirme l'engagement envers la réalisation des objectifs de la *Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026*. Elle note l'importance des questions liées à la gouvernance du numérique, de la collaboration multilatérale pour « un espace numérique inclusif et responsable³¹ » et du besoin de favoriser l'accès aux technologies numérique particulièrement dans les pays en développement.

ÉTAT DES LIEUX DE L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LES SECTIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'appartenance à la langue française est l'une des valeurs fondamentales de l'APF. Au sein de ses membres, cet intérêt se manifeste différemment selon les territoires et le statut du français. Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'usage du français dans les parlements des sections membres, en octobre 2021, le Secrétariat général de l'APF a lancé une étude dans le but

de dresser un état des lieux de l'usage du français dans les parlements et les organisations parlementaires membres, afin de disposer de données statistiques fiables permettant d'envisager des approches adéquates et innovantes de promotion de la langue française³².

Cette étude a pris la forme d'un questionnaire qui se penche sur différents aspects de cet enjeu, soit :

- le régime linguistique du territoire;
- l'accès et la qualité du service de traduction, transcription, et interprétation;
- l'offre de formation et le renforcement de capacité linguistique des fonctionnaires parlementaires ou des parlementaires;
- les freins à l'usage du français dans les parlements;
- la diversité linguistique et culturelle au sein des parlements.

En tout, 11 sections membres ont répondu au questionnaire : les sections belge, canadienne, grecque, libanaise, louisianaise, luxembourgeoise, néo-calédonienne, polynésienne, congolaise, sénégalaise et serbe. Nous les remercions de leur participation à ce questionnaire. Leurs réponses permettent de mettre en lumière la situation du français en milieu parlementaire à travers le monde francophone.

³⁰ OIF, [Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026](#), Conférence ministérielle de la Francophonie, 39^e session, 10 décembre 2021, p. 5.

³¹ Ibid., p. 6.

³² APF, *Étude sur l'usage du français dans les parlements membres de l'APF*, document explicatif, octobre 2021.

Cette enquête s'inscrit dans le contexte de l'objectif 1.1 du cadre stratégique de l'APF, soit : encourager l'utilisation du français dans les parlements tout en reconnaissant l'importance du multilinguisme.

1. RÉGIME LINGUISTIQUE

Les sections ont fourni des informations sur le statut, l'usage et la promotion de la langue française sur leur territoire, dans leur parlement et plus généralement au sein de leur administration. Ces informations permettent de comprendre la relation qu'entretiennent les différentes sections membres avec le français et l'importance relative de la langue dans les affaires parlementaires.

INSTANCES OFFICIELLES

Le statut de la langue française varie grandement entre les différentes sections membres de l'APF. Parmi les sections répondantes, sept ont mentionné la langue française comme étant une langue officielle sur leur territoire : les sections belge, canadienne, luxembourgeoise, néo-calédonienne, polynésienne, congolaise et sénégalaise. Parmi les autres sections, la langue française a principalement un statut de langue véhiculaire. Pour ce qui est du statut de la langue française dans le parlement des différentes sections, celui-ci est généralement le même que celui sur leur territoire.

Les sections n'ayant pas le français comme langue officielle ont indiqué utiliser le français principalement dans le cadre de travaux internationaux et d'échanges interparlementaires. Parmi les répondants, seules les sections serbe et louisianaise n'ont pas le français comme langue d'usage dans leur parlement. En comparaison avec les autres langues, cinq des 11 sections ont indiqué le français comme première langue d'usage. Concernant l'évolution de cet usage, il semble relativement stable. Toutefois, la section libanaise note une légère baisse tandis que les sections néo-calédonienne, polynésienne et congolaise notent une augmentation.

Les parlementaires des sections ayant le français comme langue officielle ont tous accès par défaut à des outils de travail en français. Pour ce qui est des plateformes de communication, la grande majorité des sections les exploitent au moins partiellement en français, les sections louisianaise et serbe ne disposant pas de telles plateformes en français.

Parmi les sections participantes, près du tiers ont indiqué la langue française comme étant la première langue généralement utilisée par leurs parlementaires hors des débats. Questionnées sur leur participation à des organismes de langue française autre que l'APF, la moitié d'entre elles ont répondu positivement, citant le plus souvent leur adhésion à l'OIF.

Seules trois sections participantes, les sections canadienne, grecque et louisianaise, ont indiqué l'existence dans leur parlement d'instances s'intéressant particulièrement au français, que ce soit sous la forme de comités parlementaires, de groupes d'amitié ou autre.

ADMINISTRATION

Concernant l'administration des parlements membres, les sections ayant indiqué la langue française comme langue officielle ont indiqué une fréquence d'utilisation orale élevée du français, bien que moins élevée en moyenne que dans son usage parlementaire. Parmi les sections n'ayant pas le français comme langue officielle, les sections grecque et libanaise ont indiqué une faible

fréquence d'utilisation orale, tandis que les sections louisianaise et serbe ont indiqué une fréquence d'utilisation orale nulle ou négligeable.

Les sections ayant le français comme langue officielle, soit plus de la moitié des répondants, ont indiqué que la langue française est la plus fréquemment utilisée par rapport à d'autres langues. La section canadienne fait exception, car le français arrive en seconde position pour sa fréquence d'utilisation après l'anglais.

Seules deux sections ont indiqué le français comme première langue utilisée par les membres de leur personnel hors du cadre de leur travail. Deux sections, le Liban et la Louisiane, incluent le français dans les critères d'embauche d'employés d'aucun de leurs services.

TRADUCTION, TRANSCRIPTION ET INTERPRÉTATION

Au sein des territoires des sections membres de l'APF, le français cohabite avec plusieurs autres langues. Dans ce contexte, les enjeux de traduction, de transcription et d'interprétation sont particulièrement importants en milieu parlementaire.

Parmi les sections participantes, quatre disposent d'un service de traduction en français, six d'un service de transcription en français et cinq d'un service d'interprétation en français. Seules deux sections disposent des trois services, les sections canadienne et libanaise, tandis que trois autres, les sections belge, louisianaise et luxembourgeoise, ne disposent d'aucun de ces services.

Quatre sections dont le français n'est pas la seule langue de travail ont indiqué que le service de traduction ou d'interprétation en question doit être demandé au préalable. Seule la section polynésienne offre ces services automatiquement. La section canadienne indique offrir la majorité de ses services automatiquement, mais certains types de documents internes, comme les courriels entre employés ou de la documentation destinée à un parlementaire unilingue, n'en font pas l'objet. Parmi les sections où le français n'est pas la seule langue officielle de travail, seule la section luxembourgeoise traduit systématiquement les documents de travail en français, tandis que trois autres ont indiqué le faire au besoin.

OFFRE DE FORMATION EN FRANÇAIS ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉ LINGUISTIQUE

L'offre de formation en français ou de renforcement du français est également un enjeu dans l'usage du français en contexte parlementaire. Parmi les sections ayant répondu au questionnaire, seulement trois d'entre elles ont mentionné disposer d'un programme ou d'un centre de formation en français pour leurs parlementaires ou fonctionnaires, soit les sections canadienne, grecque et luxembourgeoise. Les parlements de quatre autres sections offrent de telles formations pour d'autres langues que le français, principalement l'anglais et les langues locales.

Les sections offrant des formations linguistiques le font majoritairement pour leurs fonctionnaires. Seules les sections canadienne et grecque offrent des formations à la fois aux fonctionnaires et aux parlementaires. La fréquence à laquelle elles sont offertes varie grandement d'une section à l'autre, allant d'une à plusieurs fois par semaine à une fois par année, voire de manière ponctuelle, au besoin.

Lorsqu'interrogée sur les mesures les plus efficaces en faveur du renforcement du français au parlement, la section serbe a suggéré plus de formation en français. C'est également une

proposition qui revient dans plusieurs sections quant au rôle que l'APF pourrait jouer sur cette question. Outre l'offre de formation en français, des jumelages de parlementaires ou de fonctionnaires ainsi que la production de documentation statistique en français destinée aux sections membres de l'APF sont également proposés.

FREINS À L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LES PARLEMENTS

À l'exception de la section louisianaise, qui note que la langue française n'a aucun statut officiel aux États-Unis, aucune section n'a noté l'existence de freins ou de blocages à l'usage du français dans son parlement. Les sections ont mentionné que le nombre de parlementaires parlant français, ainsi que leur niveau de maîtrise de la langue, est un facteur majeur pouvant influencer sur l'usage du français dans les travaux parlementaires.

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE AU SEIN DES PARLEMENTS

La connaissance des pratiques et politiques en lien avec la diversité linguistique et culturelle des parlements membres de l'APF permet de mieux comprendre leurs impacts sur l'usage de la langue française.

Sept sections possèdent des politiques linguistiques : les sections belge, canadienne, grecque, luxembourgeoise, polynésienne, congolaise et sénégalaise. Ces politiques découlent pour certains répondants du statut constitutionnel du français comme langue officielle tandis que pour d'autres, il s'agit de politiques éducatives. Nonobstant l'existence de telles politiques, les répondants partageaient généralement une vision de la diversité linguistique et culturelle orientée vers la promotion et la protection de leurs langues territoriales, qu'il s'agisse du français ou d'autres langues.

Parmi les sections participantes, les sections belge, canadienne et néo-calédonienne ont indiqué que les parlementaires et les employés de l'administration de leur parlement sont encouragés à s'exprimer en français. La section canadienne mentionne d'ailleurs qu'il s'agit d'un droit garanti par sa constitution. Pour ce qui est de la Belgique, la section se dit encouragée par l'omniprésence du français dans les travaux parlementaires. Enfin, du point de vue de la section néo-calédonienne, le français est utile et son usage est encouragé comme langue véhiculaire en raison de la coexistence de plusieurs communautés linguistiques sur le territoire.

Les sections belge, libanaise et serbe ont indiqué avoir pris des dispositions pour que les communautés linguistiques et culturelles au sein de leur territoire soient équitablement représentées au parlement. Pour les sections belge et libanaise, ces dispositions sont enchâssées dans leur constitution et ont une incidence sur la structure et la composition de leur parlement. Les sections belge, canadienne, grecque et louisianaise ont cité certaines dispositions législatives de promotion de la langue française à leur parlement ou sur leur territoire. La Belgique a, entre autres, adopté une charte de la langue française et mis sur pied un Conseil de la langue française. La section canadienne cite la mise en place de lois garantissant le droit de s'exprimer dans sa langue officielle, particulièrement lorsque cette langue se trouve en minorité linguistique. La section grecque mentionne quant à elle la signature d'un protocole pour la formation des cadres de l'administration publique en français en 2015. Enfin, la section louisianaise mentionne l'existence du Bureau des affaires francophones, chargé de promouvoir la langue française sur son territoire. Seules deux sections, la section canadienne et néo-calédonienne, ont déclaré avoir produit des

travaux parlementaires sur la langue française ou sur la diversité culturelle. La section canadienne a cité en exemple les rapports produits par ses comités sur les langues officielles et la section néo-calédonienne cite, entre autres, des déclarations de son parlement relatives à la promotion des langues kanakes.

Sept sections ont indiqué que la diversité linguistique au sein de leur parlement était respectée. Les répondants mentionnent notamment la possibilité pour les parlementaires de s'exprimer dans la langue de leur choix, qu'elle soit officielle ou non. Il en va de même au plan administratif, pour les fonctionnaires des parlements.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Parmi les autres sujets abordés dans le questionnaire, on dénote notamment les enjeux de la promotion de la langue française, tant sur le territoire que dans les activités diplomatiques. Les réponses couvrent les stratégies locales de promotion de la langue française, l'enseignement du français sur le territoire et la promotion de la francophonie sur la scène internationale par des programmes et des formations.

La presque totalité des sections indique que l'enseignement en français est offert sur son territoire. Parmi celles-ci, six sections ont indiqué que cet enseignement était obligatoire, et une d'elles, la section canadienne, a indiqué qu'il l'était sur certaines parties de son territoire seulement.

Finalement, concernant les structures et programmes ministériels de promotion du français à l'international, les réponses des sections participantes varient. En effet, sur le territoire de certaines sections, ces structures relèvent de ministères chargés des affaires culturelles ou patrimoniales, tandis que sur le territoire d'autres sections, cela relève de ministères ou d'organismes chargés des affaires d'enseignement et d'éducation. La contribution internationale à la Francophonie varie également en fonction des réalités politiques et linguistiques de chaque territoire. Certaines sections indiquent une participation aux grandes instances internationales de la Francophonie tandis que d'autres agissent plutôt principalement dans leur espace régional en y promouvant les intérêts de la Francophonie.

CONCLUSION

Dans de nombreux secteurs d'activités, l'utilisation de la langue française est en déclin au profit de l'anglais. Ce rapport relate quelques exemples de domaines où la perspective francophone peut apporter un point de vue nouveau et nécessaire, mais beaucoup d'autres pourront faire l'objet d'un examen similaire. La section canadienne tient par ailleurs à remercier toutes les sections participantes pour l'envoi de leur réponse aux deux questionnaires qui forment le cœur de ce rapport. Celles-ci contiennent une grande quantité d'information qui enrichit l'analyse et témoigne de l'importance de ces enjeux pour l'APF.

Les missions de maintien de la paix sont des opérations délicates, qui, si elles désirent un succès à long terme sur le terrain, doivent prendre en considération les réalités et spécificités locales. L'utilisation d'une langue commune, telle que le français, peut ainsi devenir un facteur contribuant à un meilleur engagement sur le terrain avec les populations concernées.

Comme l'explique le rapport, le déclin de la langue française dans le monde du sport international, particulièrement dans le milieu olympique où elle fut la première langue officielle avant d'être rejointe par l'anglais, est une évidence. À chaque nouvelle édition, le constat du Grand Témoin nommé par la Francophonie pour rendre compte du respect de son statut comme langue olympique se répète. La tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 sont une occasion incomparable de remettre la langue française au premier plan du mouvement.

Dans le milieu scientifique également, la langue anglaise occupe une place sans cesse grandissante, au détriment non seulement de la langue française, mais de toutes les langues. Cela peut mener à des pertes au niveau du savoir et de la recherche dans certains domaines précis, et nuire ainsi aux connaissances scientifiques.

Le monde numérique n'est pas qu'un gage d'avenir, il est également notre présent. Les technologies de l'information et des communications se développent à un rythme effréné et, si on n'y prend garde, elles ne le seront que dans une seule langue, risquant au passage de nuire à l'expression culturelle en langue française et au multilinguisme.

Dans les parlements qui composent notre Assemblée, le statut de la langue française varie grandement, tout comme les enjeux diffèrent d'un parlement à l'autre. Toutefois, on dénote que peu importe le statut, les sections qui composent l'APF ont toutes à cœur la défense et la promotion de la langue française et des valeurs portées par la Francophonie.

Considérant le rôle que peuvent jouer les parlementaires de l'APF au sein d'autres organisations ayant le français comme langue de travail, et considérant également les mandats de la Commission politique et de la CECAC, la section canadienne est d'avis que la mobilisation constante et soutenue de l'APF en faveur du français, sur toutes les tribunes où cela est approprié, est primordiale. C'est pourquoi la section canadienne estime que ce plaidoyer doit être partagé et entendu non seulement auprès des organisations internationales ayant le français comme langue de travail, mais également au sein même de nos propres parlements. La section canadienne s'engage à poursuivre ce travail et appelle les sections à faire de même.